

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7155 Société : R.A.R.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : GOTNI AHMED

Date de naissance : le 09/10/71 1962

Adresse : Habituelle

Tél. : 06 35 73 80 80 Total des frais engagés : 519,7 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{me} étg Passage Prince
Ettaâouine H. Hassan II - Casablanca
Tél. : 0522 98 98 07

Date de consultation : 02/12/2028

Nom et prénom du malade : GOTNI AHMED Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Etat grippal

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : IN

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/02/2012	C	...	150,00	Docteur Omar BENJELLOUN Médecin Générale Rue 65 N°33, 2 ^{me} Passage Prince Ettaâouine H. Hassan - Casablanca Tel.: 0522 90 98 07

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Formeuse	Date	Montant de la Facture
Dr. Jalila KABER Kasbat Annan - Lissatia Tél: 05 20 02 7 04	21/12/12	369,70

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
.....
.....
.....

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
.....	
.....	
.....	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		Coefficient DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale
Echographiste

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale

الطب العام

Diplômé d'Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier, France
Ex. Médecin des F.A.R
Attestation de DIU

65 N°53, 2^{ème} Etg Passage Prince
Ettaâouna - Hay Hassani - Casablanca
Tél. 0522 90 98 07

دبلوم في الفحص بالصدى
من كلية الطب بموبيلي بفرنسا

طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Casablanca, le 02/11/2008

M^{me} AHMED GOTNI



515.00 Amoxicil 1g
1cp x 21j

Après 1 mois



22.70 Rimomicine N°2

Après 7 jours



23.60 Tropoline

1 cp x 3 j

Après 5 jours



45.50 Cetoflum 50g

1cp x 3 j

Après 5 jours



30.00 Myantalgic

1cp x 10 j

Après 10 j



122.80 Phaciphane 40mg

1cp x 10 j

Après 10 j



INPE : 092082346
ICP : 00042737900081
Tél : 0520 02 17 04

Kasbatal Al Amine 2 Lissatfa
Pharmacie les Jardins de l'Oule

زنقة 65، الطابق الثاني - م默برانس - التعاون - الحي الحسني - الدار DR KABEER BENNOUNA

Rue 65 - N° 53, 2^{ème} Etage - Ettaâouna - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

في حالة الإستعجال : 06 64 04 38 25

38.50

Neutral

1 c.c. x 3 1/8

31.60

Petazine 1% Crème
100g x 21.6

369.70



22.70

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 N°53, 2^{me} étage Passage Prince
Ettâouine H. Hassâni - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

PPV: 55,00 DH
LOT: 649713
PER: 03/24

AMOXIL 1g

12 comprimés dispersibles

6 118000 160038

PPV 38DH50 EXP 06/2025
LOT 22027 5

23,60

LES JARDINS DOULFA
172122
29122

31,60

Pevigine 1% Crème
Tube de 10g

6 118000 090571

A16952

PPV:1122DH80

fabriqué par :
TITICAL INDUSTRIES LIMITED
Vela, Terisi Panchi Sahib,
D-25, Himachal Pradesh, Inde
Importé par :
UTICAL MOROCCO LLC
in 1er, 2007, Casablanca

CODE No.: HP/DRUGS/MN/852